



Dossier suivi par : Nathalie Weber
Tél. (+352) 247-86352

Le Ministre de la Sécurité sociale
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
27 JUIN 2019

Luxembourg, le 26 juin 2019

Référence : 82cxaheed

Objet : Question parlementaire n° 738 du 28 mai 2019 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marc Spautz – Demande de transfert à l'étranger auprès de la CNS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 738 du 28 mai 2019 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marc Spautz concernant « *Demande de transfert à l'étranger auprès de la CNS* ».

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre à la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.


Romain SCHNEIDER
Ministre de la Sécurité sociale

Annexe(s) : Réponse à la question parlementaire n°738





Dossier suivi par : Nathalie Weber

Tél. (+352) 247-86352

Référence : 82cxa92b7

Objet : Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 738 du 17 juin 2019 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marc Spautz – Demande de transfert à l'étranger auprès de la CNS

Entre le 1.1.2017 et le 31.12.2018, combien de demandes de transferts à l'étranger, stationnaires et ambulatoires, ont été introduites auprès de la CNS ?

Le nombre de demandes d'autorisation de transfert à l'étranger introduites auprès de la Caisse nationale de santé était de 12.708 en 2017 et de 15.569 en 2018.

Combien d'avis favorables et combien de refus ont été émis par le Contrôle Médical de la Sécurité Sociale, en 2017 en comparaison à 2018 ?

Le nombre d'avis favorables émis par le Contrôle médical de la sécurité sociale se chiffrait à 9.791 en 2017 et à 12.754 en 2018.

Combien de demandes ont été refusées ?

Le nombre de refus était de 1.549 en 2017 et de 941 en 2018. Il y a lieu de noter que parmi les demandes introduites, seuls les dossiers complets ont pu être traités.

Combien de refus pour rééducations post-opératoires ont été émis ?

Actuellement, il n'est pas possible de renseigner le nombre de refus pour rééducation post-opératoires vu que les cas relatifs à une rééducation post-opératoire ne peuvent être isolés.

Quelles sont les raisons de ces refus ?

Les principaux motifs de refus pour les demandes de transferts à l'étranger sont les suivants :

- qu'une demande d'autorisation de transfert à l'étranger n'est pas nécessaire pour une consultation ou un examen ambulatoire ;





- que la condition de l'autorisation préalable du Contrôle médical de la sécurité sociale (APCM) n'a pas été respectée ;
- que le traitement prévu représente une convenance personnelle ;
- que le traitement n'a pas d'indication médicale et qu'il n'est pas prévu au Luxembourg (non opposable à l'assurance maladie) ;
- que le traitement est possible au Luxembourg dans un délai acceptable sur le plan médical.

Sur les refus des périodes en question, combien ont été l'objet de recours devant le Conseil arbitral ?

Le nombre de recours devant le Conseil arbitral de la sécurité sociale s'élevait à 8 en 2017 et à 7 en 2018.

En particulier, entre le 1.1.2017 et le 31.12.2018, combien de demandes de transfert à l'étranger ont concerné des séjours en centre de rééducation pour des rééducations postopératoires ?

Actuellement, il n'est pas possible de renseigner le nombre de refus pour rééducation post-opératoires vu que les cas relatifs à une rééducation post-opératoire ne peuvent être isolés.

Luxembourg, le 26 juin 2019